

# Aide aux gîtes de grande capacité

## REGION NOUVELLE-AQUITAINE

### Présentation du dispositif

Cette aide soutient les entreprises touristiques dans l'adaptation et la diversification de l'offre en locations saisonnières.

L'aide aux gîtes de grande capacité vise le développement d'une offre de location saisonnière pour les groupes, afin d'améliorer la qualité de l'hébergement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### Entreprises éligibles

Sont éligibles les maîtres d'ouvrages publics et privés (inscrits au RCS ou R.A).

#### Pour quel projet ?

##### Présentation des projets

Le projet devra porter sur la création d'activité touristique dans un bâti existant de :

- meublé de tourisme de grande capacité (10 personnes et plus), classé minimum 3 étoiles, répondant à une carence sur le territoire et situé hors métropole,
- gîte d'étape (10 personnes et plus) permettant de développer une offre adaptée à l'itinérance.

##### Dépenses concernées

Dépenses éligibles : investissements de confort (économie d'énergie, équipements, mobiliers, décoration...) ainsi que les frais d'étude et d'honoraires concourant à la réalisation des actions.

#### Quelles sont les particularités ?

##### Entreprises inéligibles

Les SCI sont exclues du champ des aides.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention. Elle intervient à hauteur de 25% maximum du montant HT des dépenses éligibles HT, plafonné à 150 000 €.

Montant minimum des travaux : 40 000 € HT

Une majoration de 5% maximum pourra être opérée pour les projets implantés sur un territoire très vulnérable

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

### Après de quel organisme

les demandes de subvention et d'informations complémentaires sont à faire auprès de la région Nouvelle-Aquitaine.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
- Données supplémentaires
  - › Lieu d'immatriculation
    - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
    - › Registre agricole

---

## Organisme

### REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**  
Hôtel de Région  
14, rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX cedex  
Téléphone : 05 57 57 8000  
Web : [www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)

---

## Fichiers attachés

- [Fiche de demande d'aide](#) (22/06/2018 - 55.8 Ko)

---

## Source et références légales

## Références légales

Règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine adopté en séance plénière du 13/02/2017.